Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Recu en préfecture le 06/12/2024

Publié le



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

# COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 2 décembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction: 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 26.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

## Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

## Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

#### Le Maire:

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois Transmis au Représentant de l'Etat le 6 décembre 2024 Publié sur le site internet de la commune le 6 décembre 2024 Le Maire, Béatrice BULOU

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le



ID: 067-216703090-20241202-DEL20241202PV10-DE

# 10. <u>Affaires foncières: approbation d'une convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace</u>

Conseillers élus : 27 Conseillers

en fonction: 27

Conseillers

présents : 21

Conseillers absents:6

dont 6 avec procuration

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019, le 31 décembre 2020 et le 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de MUNDOLSHEIM à l'EPF d'ALSACE le 14 novembre 2024,

VU l'avis des domaines rendu le 24 avril 2024, sous numéro 157611,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

### DECIDE:

- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à MUNDOLSHEIM (67450), 12 rue de la Gare, figurant au cadastre sous section 7 parcelle numéro 286, d'une superficie totale de 00 ha 09 a 34 ca, consistant en un immeuble à usage d'habitation, permettant, par une maîtrise foncière publique, la réalisation d'une opération de création de logements aidés;
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de convention de mise à disposition du bien annexés à la présente délibération et d'autoriser Mme Béatrice BULOU, Maire de la commune de MUNDOLSHEIM, ou son.sa représentant.e à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 voix Pour

3 contre : Henri BECKER - Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Béatrice BULOU

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI